

Face au refus unanime des organisations syndicales du projet de reclassement des paramédicaux, le ministère de la santé a reporté les séances de négociations et à organisé des réunions bilatérales afin de tenter une manœuvre de division qui a malheureusement été cautionnée par la majorité des syndicats.

La négociation en douce ...

Après plusieurs séances, le ministère a remis sur la table les mêmes propositions déjà rejetées par l'ensemble des organisations syndicales concernant la catégorie B.

Le ministère de la santé veut seulement transcrire les dispositions appliquées à l'Etat.

Résultat en moyenne 5 à 6 points d'indice de revalorisation pour la catégorie B soit moins de 30 euros brut !

Concernant le futur reclassement en catégorie A, pour les infirmières, les propositions ministérielles sont plus qu'indécentes !

Car les représentants du ministère ont d'abord déclaré que compte tenu de cette revalorisation substantielle (sic) des contreparties étaient exigées, et pas négociables, à savoir la suppression de la catégorie active et de la bonification d'un an pour dix ans effectués, mais aussi une aggravation des conditions de travail avec de nouvelles tâches à accomplir sans moyens supplémentaires.

Reclassement en A : otions tout de suite les illusions sur la hauteur de revalorisations :

- ce reclassement apportera à partir de 2012, une moyenne de 7 points à 10 points supplémentaires soit entre 33 et 46 euros le déroulement de carrière en classe normale passera à une durée de 30 années (au lieu de 20),
- le reclassement des IDE en fonction s'effectuera entre 2012 et 2015 (avec droit d'option),
- concernant les autres professions paramédicales, leur situation sera revue à partir de 2013 pour les masseurs kinésithérapeutes et les autres professionnels de rééducation, et 2014 pour les manipulateurs en radiologie.

L'ensemble des organisations syndicales avait refusé ces propositions et exigé un reclassement immédiat dans la nouvelle B à l'échelon immédiatement supérieur ce qui aurait permis un gain plus significatif.

Concernant le futur reclassement en A, il faut revoir totalement la nouvelle grille et maintenir la catégorie active qui se justifie d'autant plus du fait de l'intensification du travail soignant.

Pour SUD :

- les propositions du ministère n'ont pas évolué depuis trois mois,
- elles ont été rejetées par l'ensemble des organisations syndicales,
- le ministère doit revenir aux négociations avec de nouvelles propositions prenant en compte les propositions syndicales,
- aucun préalable et contreparties ne doivent être exigés.

Au lieu de celà, le ministère a décidé d'interrompre les négociations avec l'ensemble des organisations syndicales et a proposé de discuter avec chacune d'entre elles en bilatérales.

SUD refuse cette manœuvre de division et s'est adressé à toutes les fédérations syndicales pour exiger une prise de position commune. Cette proposition a malheureusement été rejetée.

On peut craindre que dans le secret des bureaux ministériels des marchandages se tramant avec certains au détriment des revendications officiellement exprimées.

SUD exige la transparence dans les négociations qui doivent se dérouler au grand jour avec l'ensemble des organisations syndicales.



Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires-Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 2 décembre 2009

